

ARTICLES L4121-I ET L4121-2,
ARTICLE R4224-15
DU CODE DU TRAVAIL.

FORMATION INITIALE SST

- SAUVETEUR SECOURISTE
DU TRAVAIL -

**14
HEURES**

PUBLIC : Elle s'adresse à tous les salariés, quel que soit leur secteur d'activité, qui veulent devenir des acteurs de la sécurité au travail.

PRE-REQUIS : Aucun

**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES
HANDICAPEES :** Nous contacter

MODALITES DE FINANCEMENT :
Nous contacter.

Dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes

COÛT : 195 € HT
(TVA non applicable, article 261-4-4a du CGI)

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Cette formation permet au salarié de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Être capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail en portant secours à la victime.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés théoriques, exercices pratiques en salle à effectuer avec des mises en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT :

Salle de formation équipées de tables et chaises, supports pédagogiques, écran interactif etc...

Plan d'intervention avec pictogrammes, mannequin adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson, DAE de formation, tapis de sol, coupe de tête, trousse de maquillage, film de protection visage, matériel pour pansement compressif, moyens de protection pour les hémorragies, ustensiles pour mise en place de cas concrets, matériel pour garrot, etc...

Matériel d'entretien des mannequins et consommables.

Mémo Edition INRS - ED 4085 remis à chaque apprenant.

Formateur SST certifié par l'INRS.

SANCTION DE LA FORMATION :

Une **attestation de formation** est remise à chaque apprenant en fin de formation.

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, ils obtiennent le **certificat d'acteur SST** délivré par l'INRS, pour une durée de 24 mois.

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Une évaluation théorique et pratique de chaque apprenant est effectuée par le formateur.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST – selon document de référence INRS.

Grille d'évaluation INRS – Questionnaire de satisfaction – Retour d'expériences.



PRO-FORMATION CARAIBE

L'humain au cœur de nos actions



FORMATION INITIALE SST

- SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL -

CONTENU DÉTAILLÉ

1. Intervenir face à une situation d'accident du travail :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée
2. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

EPREUVE
CERTIFICATIVE N°1 :

Démonstration des capacités à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lors d'une situation d'accident du travail simulée.

EPREUVE
CERTIFICATIVE N°2 :

Entretien direct ou en plénière.

DELAIS D'ACCES :

L'inscription doit être réalisée au minimum 10 jours avant le démarrage de la formation. Après réception du dossier complet d'inscription et validation des modalités administratives, le participant reçoit une confirmation d'inscription précisant les dates, horaires, lieu de formation et modalités pratiques.

Pour les formations financées par un organisme tiers, les délais peuvent être adaptés en fonction des procédures de prise en charge et des accords de financement.